

CAPL B du 6 mars 2012

Filière gestion publique

Mouvement de mutation au 1^{er} avril 2012

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Il y a tout juste un mois, plus d'un agent sur trois dans le département (près d'un agent sur deux de catégories B et C) s'est mobilisé lors de la journée de grève nationale à la DGFiP pour l'emploi, les missions, les conditions de travail, les rémunérations.

Au-delà des différents rapports de la Cour des Comptes qui reflètent les dysfonctionnements de la fusion DGI-DGCP, on voit bien que le gouvernement et la Direction Générale ne vont pas en rester là. Ce sera bientôt au tour du réseau des trésoreries et des autres missions non impactées par la mise en place des SIP et SIE, comme le montre la volonté de la Direction de restructurer le Centre des Impôts Fonciers de Toulouse.

Le déficit d'emplois affiché dans notre département, en tenant compte des arrivées, est d'environ deux emplois pour l'ensemble des catégories.

Mais, si on ajoute les départs à la retraite enregistrés à ce jour, **ce sont douze emplois qui resteront vacants au terme de ce mouvement.**

Le département enregistré au départ quatre arrivées pour la catégorie B. Après qu'un collègue ait refusé sa mutation, le département n'a pas eu d'arrivées supplémentaires. **Nous dénonçons cet état de fait.**

En tenant compte des départs à la retraite enregistrés jusqu'au prochain mouvement, **ce sont seize emplois qui resteront vacants pour la catégorie B.**

Par le biais des suppressions d'emplois du Projet de Loi de Finances 2012 (- 13 emplois de catégorie C), **la Direction non seulement résorbe le déficit chronique mais remet en cause les droits et garanties des personnels, notamment en matière de mutation.**

C'est dans ce contexte d'austérité que s'effectue le mouvement de mutation.

Aujourd'hui, l'intolérable a été atteint dans de nombreux postes et services. Un ras le bol généralisé se développe chez les personnels, toujours de plus en plus en souffrance. Le stress et toutes ses conséquences possibles s'installent de manière alarmante. Nous réaffirmons dans cette instance les préconisations de la réglementation relative au document unique d'évaluation et de prévention des risques professionnels (DUERP), qui fixent notamment la responsabilité des chefs de services en matière de risques psychosociaux, entre autres.

Toulouse, le 7 mars 2012

Syndicat CGT Finances Publiques
Section de Haute Garonne
Centre Régional des Finances Publiques
Place Occitane
31039 Toulouse cedex
<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>
cgt.drifip31@dgfi.p.finances.gouv.fr



La CGT rappelle que les demandes de mutations infra départementales (demandes maintenues et non satisfaites lors du précédent mouvement), doivent primer les nouvelles demandes et les arrivées hors département.

Dans ce mouvement, **nous réaffirmons notre attachement au strict respect des doctrines d'emplois entre catégories C et B.**

Concernant la carrière et les rémunérations, le NES (Nouvel Espace Statutaire) n'a fait qu'allonger la carrière des personnels de catégorie B. Il n'y a aucune reconnaissance en matière de qualification. **A ce titre, nous réclamons un reclassement sans condition de tous les agents ayant atteint le 7^{ème} échelon de l'ancienne carrière au 11^{ème} échelon du NES.**

D'une manière plus générale, la CGT dénonce le climat délétère à l'encontre des fonctionnaires. Le gouvernement stigmatise cette catégorie de la population. Face à la dégradation des conditions de travail, l'Administration n'a pas trouvé mieux que de culpabiliser les collègues en maladie. **C'est la double peine qui s'instaure: proratisation des jours ARTT et instauration d'un jour de carence.**

Concernant les conditions de préparation de cette CAPL, les experts des organisations syndicales n'ont été destinataires ni de la convocation, ni de l'ordre du jour et des documents préparatoires. Ceci est en parfaite contradiction avec les circulaires qui régissent la période de « tuilage ».

Qui plus est, le projet de mouvement mis en ligne sur l'intranet départemental ne correspond pas à celui communiqué aux organisations syndicales.

Les tableaux des effectifs ne font pas apparaître le détail des services de Direction. Sur quoi se base la Direction pour affecter les personnels ? **La CGT Finances Publiques, comme elle l'a déjà fait en Comité Technique Local et lors de la réunion sur le fonctionnement des CAPL, revendique expressément d'obtenir le détail des emplois implantés et réels par services de Direction dans les deux filières.** Par ailleurs, comme auparavant, nous souhaitons disposer également des informations concernant les quotités de travail, ville de résidence et situation maritale des agents concernés.

Enfin **la CGT demande l'ouverture de négociations locales sur le périmètre des RAN (Résidence d'Affectation Nationale) dans le département.**

Le compte-rendu

Mouvement local B au 1er avril 2011

Il n'a pas été possible d'étoffer le projet de mouvement présenté par l'administration. De très nombreuses demandes de mutation restent donc insatisfaites. Cette situation est directement liée aux suppressions de poste que nous dénonçons.

L'absence de mouvement national complémentaire pour la Haute-Garonne, malgré le refus de mutation d'un des huit arrivants, n'a rien arrangé...

Sur la communication du projet de mouvement, la CGT se félicite que la DGFIP aille dans le sens de la transparence en diffusant un projet de mouvement de mutation. Nous lui avons demandé de bien spécifier aux agents et aux chefs de service qu'il ne s'agit que d'un projet et pas d'un mouvement définitif.

La CGT veille et veillera toujours au respect des règles et garanties des agents. Ces dernières sont les seuls remparts au clientélisme ou à la gestion des postes « au profil ».

Sur les doctrines d'emplois, l'administration admet et partage ce souhait entre les catégories B et C mais s'arroge le droit d'y déroger quand ça l'arrange...

M POGGIOLI pense que le respect de ce principe prendra du temps, notamment pour les petites structures.



Sur la situation des effectifs et notre demande de transmettre aux organisations syndicales, un tableau faisant apparaître la situation des effectifs (implantés et réels) par service de Direction comme auparavant, M POGGIOLI se conformera aux directives nationales. Une enquête sur le recensement des emplois (SAGERFIP) est lancée. M POGGIOLI espère que cela permettra de trancher sur un tel besoin de détails par service. **Les représentants CGT ont insisté sur l'importance d'une telle transparence, non seulement pour avoir une meilleure vision des postes vacants par service (qu'il soit de**

Direction ou non), mais aussi pour éviter tout management intempestif de « jeu des chaises musicales » entre services.

Les organisations syndicales CGT et Solidaires sont intervenus avec insistance concernant la situation des effectifs du SIP de Colomiers. Nous avons rappelé les nombreux événements qui vont affecter ce service d'ici au 1er septembre: nombreuses réussites de concours, départ à la retraite. A cela s'ajoute la présence de plusieurs militants syndicaux.

Pour autant l'administration ne voit pas de situation d'urgence et ne souhaite pas muter un ou une collègue dans ce service lors du mouvement du 1er avril. M. POGGIOLI s'engage cependant à renforcer ce poste avec l'ERR (équipe de renfort de la filière Gestion Publique) tant qu'il le faudra. Cette situation sera réexaminée lors de la préparation du mouvement de septembre.

3 arrivées dans le département

M TISSEYRE Franck du 95 est muté à la Dépenses - SFACT,
M. TAYAC Jordi du 84 est muté à la Paierie Départementale.
Mme MEJEAN Valérie du 95 est mutée à la Paierie Départementale

Mutations internes au département

Mme BARRES Marie-Claude de la Division RH est mutée au PRS au 16 avril.
M. IMBERT Stéphane du SIP Sud Ouest est muté à la Division RH.
Mme MOULIS Françoise du service Contrôle Budgétaire Régional est mutée à la Dépense.
Mme SERGENT Anne de la Division RH est mutée au service Contrôle Budgétaire Régional
M JACQUES Jean-Michel du service Dépenses FSE est muté au Centre Régional des Retraites
Mme GAUTHIER Virginie de Rieumes est mutée à Cazères-Martres Tolosane
Mme LEGUEVAQUE Martine de la Paierie Départementale est mutée à Colomiers (SPL)
Mme PANOZZO Michèle de SIP Sud Ouest est mutée au SIP Ouest

Pour ce mouvement, la CGT et l'union SNUI SUD SOLIDAIRES ont voté contre. FO s'est abstenu. L'administration a voté POUR.

La CGT a voté contre en raison des nombreuses demandes de mutation insatisfaites. Par ce vote nous réaffirmons notre opposition aux suppressions d'emplois.

Questions diverses

Sur les RAN (Résidence d'Affectation Nationale) : la Direction locale a renvoyé au niveau central. Néanmoins la CGT est intervenue sur les discordances entre la RAN de Toulouse qui s'étend de Fronton à Revel et celle de Balma qui ne comporte que l'Union et Montastruc.

CHU: Pour M. EYRIGNOUX nous n'avons aucune raison de douter de la poursuite de notre mission dans les CHU. Il y a bien eu des manœuvres de certains directeurs d'hôpitaux pour créer des agences comptables, mais ce n'est plus d'actualité.

Berkani: Nous attirons encore une fois l'attention de l'administration sur le cas d'un collègue

Berkani avec un contrat à 20h. Nous demandons à l'administration d'autoriser cet agent à travailler à temps complet. L'administration nous oppose les contraintes liées au travail de nuit de cet agent. Les zones de temporisation ne permettant pas de lui donner des heures au-delà de 20h. La loi votée récemment autorise la titularisation des agents Berkani.

Locaux du 36 rue Roquelaine: La CGT fait lecture d'un courrier adressé à notre Direction par les agents du Centre Prélèvement Service (CPS), installé au 36 rue Roquelaine. Ces collègues ont en effet découvert que ce bien de l'Etat serait mis à la vente.

M. POGGIOLI nous affirme qu'il n'y a pas de projet de vente actuellement, car aucun projet de réinstallation du CPS n'est prévu.

Cependant d'après-lui il faut repenser nos installations: Carmes, Place Occitane, rue les Lois. Une demande de réhabilitation du bâtiment des Carmes est bien en cours. Si le projet s'engage, il ne se fera pas en site occupé.

ICE Ranguel: La CGT demande si la Direction compte répondre à la pétition des personnels au sujet des locaux. **M. POGGIOLI propose de se rendre sur place. S'il est nécessaire de cloisonner les bureaux il ne s'y opposera pas. La CGT a réaffirmé qu'en prenant en amont la situation personnelle de certains collègues, on éviterait une perte de temps pour tout le monde et d'en arriver là !**

Temps partiel: selon la Direction, il n'y a à l'heure actuelle aucun refus de temps partiel. Néanmoins, il est confirmé la volonté de la Direction de faire un état des lieux, surtout dans les petites structures.

Dialogue social: la Direction aime rarement qu'on aborde ce sujet. Encore une fois la CGT a dénoncé la manière de concevoir ce dialogue de la part de la Direction. Cette dernière n'avait rien trouvé de mieux que de déplacer les locaux syndicaux de la Rue des Lois, la veille d'une CAP sans en informer les OS. La Direction a fait profil bas.

Vos élu-e-s et expert-e-s CGT à cette CAPL B:

Luc WAY, Jean-Marc SERVEL, Anne-Marie REVEL
Ghislaine REMY, Robert BLANCO, Boris BEAUDOIN



Bulletin d'adhésion

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

<p>SECTION :</p> <p><input type="checkbox"/> Actif <input type="checkbox"/> Stagiaire <input type="checkbox"/> Retraité</p> <p>Je souhaite m'abonner à :</p> <p><input type="checkbox"/> la Nouvelle Vie Ouvrière</p> <p>Facultatif > Pour les agents A et A+ Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens)</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire. La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.</p> <hr/> <p>RESERVÉ À LA SECTION</p> <p>Saisie CoGiTiel par la section</p> <p>le : .. / .. /</p> <p>Date de réception au bureau national,</p> <p>le : .. / .. /</p>	<p>NOM :</p> <p>Prénom :</p> <p>Date de naissance : .. / .. /</p> <p>Catégorie : Grade : Echelon :</p> <p>Filière fiscale <input type="checkbox"/> Filière publique <input type="checkbox"/></p> <p>Adresse administrative :</p> <p>Adresse pour l'envoi de la presse :</p> <p><input type="checkbox"/> Adresse administrative <input type="checkbox"/> Adresse personnelle (préciser) :</p> <p>.....</p> <p>Tél. :</p> <p>Mel :</p> <p>Date : .. / .. / Signature :</p>
--	--